

Constitution Valaisanne 2023

Texte final de la Constituante

Brève évaluation

Chères amies et amis,
Citoyennes et citoyens,
Valaisannes et valaisans, proches,
Porteuses et porteurs de constitutions,

Le 23 avril la constituante valaisanne a terminé ses travaux par un texte [disponible ici](#)¹.

De façon générale, à notre humble avis, c'est un bon texte.

Le style d'abord² : Il est sobre, naturel et d'une lecture presque parfaite. Il est facilement lisible et donc compréhensible par l'ensemble de la population. Presque, car quelques termes juridiques auraient mérité d'être développés³.

Le contenu alors : C'est non-seulement une constitution moderne, mais à plusieurs égards elle est pleinement progressiste. Elle a su aussi tirer le meilleur et joindre nombre d'éléments de qualités des récentes constitutions vaudoise et genevoise⁴.

Dans notre domaine d'action, *la paix sous toutes ses formes et la prévention des violences*, nous avons participé à la consultation populaire valaisanne et communiqué à plusieurs reprises avec diverses personnes, plus ou moins influentes, merci à vous, merci à elles. Dans l'ensemble, nous sommes globalement (sic) très satisfaits. La question pourrait se poser de savoir si nous aurions pu faire mieux en étant plus engagés ou présents sur place, ou par exemple dans les médias et si les avancées supplémentaires que nous demandions auraient été ainsi acceptées. Faute de moyens pour cela, nous pensons que c'est déjà un très bon résultat.

Nous aurions aimé une réaffirmation, une proclamation du droit à la paix⁵ et l'établissement d'un service de promotion de la paix au sein de l'administration⁶. Le droit à la paix étant de rang constitutionnel, il conviendra de l'établir à l'avenir par la jurisprudence et un nouveau changement constitutionnel. L'administration est plus ou moins libre de son organisation interne, cela se fera ou non selon les intentions politiques ou les besoins.

Parmi les réussites, l'article 150 du projet fera date. Il est très proche de notre suggestion⁷ et se lit ainsi : « L'État et les communes protègent la population contre toute forme de violence. L'État assure la couverture des soins et de l'accompagnement des victimes ». L'énoncé pour et par l'État du double principe de protection contre les violences et de leur refus universel est primordial, essentiel⁸. La protection et l'accompagnement des victimes, y compris par la résilience préventive ne l'est pas moins. Au-delà de l'importance politique et culturelle de la formulation, la définition préventive de la violence, les applications légales et directes qui en découleront, dépendront là encore des intentions et des besoins, des circonstances.

Notons encore des progrès dans notre domaine par la présence dans le projet de la médiation comme outil extrajudiciaire de résolution des litiges, l'établissement d'un organe de médiation administrative et l'apparition de la justice restaurative.

Dans d'autres domaines, les dispositions sur l'éducation, la cohésion sociale et l'environnement sont humaines et inclusives, y compris par la reconnaissance des lanceurs d'alerte, de l'esprit critique et du droit à l'environnement. Nous relevons aussi l'introduction du référendum législatif, nouvel outil démocratique, et de la prospective qui se mesurera aussi spécifiquement par la qualité de vie et le bien-être.

Pour le reste, ce n'est qu'en lisant la constitution que vous participerez, que vous en comprendrez l'ampleur et la qualité et si vous pouvez la voter, que vous lui reconnaitrez ses mérites, les vôtres. Bravo et merci.

Christophe Barbey

Coordination **APRED**

* Lire la constitution, faire ce commentaire et le diffuser nous a pris une bonne demi-journée, non-payée, et quelques frais. Si vous deviez donner un pourboire pour la paix et le refus des violence, de combien serait-il (nous en avons besoin) ? Vous pouvez le faire ici : <https://fr.tipeee.com/apred-institut-participatif-progres-de-la-paix/news/161277> ou ici IBAN CH76 0839 0032 9804 1000 3.

** Une version enrichie et mise à jour régulièrement, ainsi qu'un PDF de celui-ci sont [disponibles sur notre site web](#)⁹.

¹ <https://www.vs.ch/fr/web/constituante/projet-de-constitution>

² Français, je n'ai pas lu l'allemand

³ Sauf demande, il n'est pas dans mon intention d'entrer dans les détails.

⁴ Nos contributions aux constitutions genevoise et vaudoise ont fait l'objet d'une présentation scientifique [disponible ici](#). « La démarche constitutionnelle en faveur de la paix dans les États Fédérés. Expériences faites à Genève et dans le Canton de Vaud ». Actes du congrès « Paix et Constitution », Septembre 2012, p. 395 - 426. Credespo. Université de Bourgogne. Éditions ESKA. Dijon, 2015.

<http://www.demilitarisation.org/spip.php?article193>

⁵ <http://www.demilitarisation.org/spip.php?rubrique10>

⁶ <http://www.demilitarisation.org/spip.php?rubrique99>

⁷ Nous avons proposé cette formule pour le préambule.

⁸ Sans prétendre être exhaustif, nous ne connaissons pas ou pas encore d'autres constitutions ayant exprimé de façon aussi claire et déterminante l'opposition « totale » à la violence.

⁹ <https://www.demilitarisation.org/spip.php?article311>